

Hart. Finalement, le 5 mai, M. Bédard proposa la motion suivante, appuyé par M. Papineau :

“ Résolu qu’Ezéchiel Hart, professant la religion ju-  
daïque, ne peut siéger ni voter dans cette Chambre. ”

Cette résolution fut adoptée par un vote de 18 voix  
contre 8.

L’expulsion de M. Hart était donc décrétée pour la  
seconde fois.

Le gouverneur Craig, qui était l’ami de Hart, le  
vengea en prorogeant brusquement le Parlement.

Au mois d’octobre 1809, de nouvelles élections eu-  
rent lieu par toute la province. A Trois-Rivières trois  
candidats furent mis sur les rangs : MM. Bell, Badeau  
et Hart. Mais les deux premiers ayant pris la majori-  
té dès le premier jour de la votation, M. Hart se re-  
tira de la lutte.

Ce fut le coup de grâce des ambitions politiques du  
juif Hart.

La Chambre d’Assemblée fut ensuite plusieurs an-  
nées sans être ennuyée par la question des Juifs.

Le 31 janvier 1831, les Juifs adressaient à la Cham-  
bre d’Assemblée, par l’entremise de M Neilson, une  
pétition dans laquelle ils réclamaient le droit de rece-  
voir et de posséder des offices ou places de confiance  
soit civiles ou militaires dans cette province.

Une semaine plus tard, le 7 février, M. Samuel-Bé-  
cancour Hart, né sujet britannique, se plaignait à la  
Chambre d’Assemblée qu’on lui avait refusé une com-  
mission de juge de paix parceque, professant la reli-  
gion judaïque, ii ne pouvait prêter le serment de qua-  
lification.

Les préjugés étaient tombés à l’égard des Juifs, et,  
dès le 16 mars 1831, un bill fut présenté par M. Neil-  
son pour leur donner le bénéfice de tous les droits et  
privilèges des autres sujets de Sa Majesté dans la pro-